

Bonsens de Courci des Espinai (de)

Bretagne - Novembre 1707

Preuves de la noblesse de demoiselle Marie de Bonsens de Courci des Espinai, présentée pour être reçue dans la communauté des filles demoiselles de la Maison de Saint Louis, fondée par le Roi, à Saint-Cir, dans le parc de Versailles ¹.

D'argent à une fasce de gueules chargée de trois croix d'or, accompagnée de six merlettes de sable, posées trois en chef, et trois en pointe, celles ci posées deux et une.

Marie de Bonsens de Courci des Espinai, 1698.

Extrait du registre des baptemes de la paroisse de Lesneven, eveché de Léon portant que Marie, fille de messire Claude de Bonsens, et de dame Guillemette du Poulpri sa femme ; naquit et fut batizée le 15^e d'octobre 1698. Cet extrait delivré le 27^e d'avril 1703. Signé Laoust, curé de l'église de Lesneven, et légalisé.

I^{er} degré – Pere et mere. Claude de Bonsens, sieur de Courci, Guillemette du Poulpri, sa femme, 1696. *D'argent à un massacre de cerf de gueules.*

Contract de mariage de Claude de Bonsens, ecuyer sieur de Courci, lieutenant sur les vaisseaux du Roi, et capitaine d'une compagnie franche de la marine, fils d'Alexandre de Bonsens, ecuyer sieur des Espinai et de noble Marguerite du Bosc sa femme, acordé le 8^e de janvier 1696 avec noble dame Guillemette du Poulpri, fille de messire François du Poulpri, et de dame Gabrielle de Penmarch ; ce contract reconnu le 16^e de fevrier de la mesme année 1696 par Godefroi, notaire à Lesneven.

Jugement rendu à Rennes, le 7^e de mars 1704 par M. de Bechameil de Nointel conseiller d'État et intendant en [f^o 160 verso] Bretagne, par lequel il maintient dans la possession de leur noblesse et de la qualité d'ecuyer Jean Guillaume de Bonsens, et Marie de Bonsens sa sœur, enfans de Claude de Bonsens, vivant ecuyer sieur de Courci, et de demoiselle Guillemette Gabrielle du Poulpri sa veuve, demeurante à Landerneau ; cet acte signé Bechameil.

Partage noble de la succession d'Alexandre de Bonsens, vivant ecuyer seigneur des Espinai fait le 30^e de janvier de l'an 1603 entre demoiselle Marguerite du Bosc sa veuve ; Claude de Bonsens, ecuyer seigneur de Courci, et Jean de Bonsens, ecuyer seigneur des Espinai, leurs enfans ; cet acte reçu par Le Marchand, notaire à Rouen.

II^e degré – Ayeul, et ayeule. Alexandre de Bonsens, seigneur des Espinai, Marguerite du Bosc, sa femme, 1647. *De gueules à une croix echiquetée d'argent et de sable de trois traits, et cantonnée de quatre lions d'or.*

1. Transcription de Loïc Le Marchand de Trigon pour Tudchentil en mars 2011, d'après le Ms français 32123 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070578>).

Contract de mariage d'Alexandre de Bonsens, ecuyer seigneur des Espinais et de Courci, fils de Nicolas de Bonsens, vivant ecuyer seigneur de Lessart et du Jarrier etc. et de demoiselle Marie de Courtils sa veuve, accordé le 10^e de mai 1647 avec demoiselle Marguerite de Bosc, fille de messire Nicolas de Bosc chevalier seigneur de la Cour de Bourneville, de Breteville et de Beauchesne, et de dame Charlotte du Quesne ; ce contract passé devant Lucé, tabellion au siege de Montfort, vicomté de Pontautou et du Pontaudemer.

Jugement rendu à Rouen, le 29 décembre [f^o 161 recto] 1667 par M. de la Galissonniere, maitre des requestes et intendant dans cette généralité, par lequel il donne acte à Alexandre de Bonsens, ecuyer sieur des Espinais, demeurant dans la paroisse d'Autreville election du Pontaudemer, de la representation qu'il avoit fait devant lui, des titres justificatifs de sa noblesse ; cet acte signé Barrin.

III^e degré – Bisayeul et bisayeule. Nicolas de Bonsens, seigneur des Epinais, Marie des Courtils, sa femme, 1625. *D'azur à un lion d'argent, chargé sur l'épaule senextre d'un ecusson de sable, à un lion d'or.*

Contract de mariage de Nicolas de Bonsens, ecuyer fils de Claude de Bonsens, ecuyer seigneur des Espinais, de Courci, de Lessart et du Jarrier, et de demoiselle Marie du Tot sa femme ; acordé le 16^e de novembre 1625 avec demoiselle Marie des Courtils, fille de messire Nicolas des Courtils, chevalier seigneur de Talmontier, etc., et de dame Claire de Moui, dame du Boshion et de Vilets, etc. ce contract passé devant Le Picart, tabellion à Rouen.

Don de la garde noble des enfans de Nicolas de Bonsens, sieur des Espinais et de Courci, fait par le Roi, comme duc de Normandie, le 20^e de mars 1638 à Alexandre des Courtils leur oncle, seigneur du Boshion, ces lettres signées Louis, contresignées Bouthilier, et scellées du grand sceau sur cire jaune.

IV^e degré – Trisayeul, et trisayeule. Claude de Bonsens, seigneur des Espinais, Marie du Tot de Gonfreville, sa femme, 1595. *De gueules à trois testes de grifons arrachées d'or, et posées deux et une.*

Contract de mariage de noble homme Claude de Bonsens, seigneur [f^o 161 verso] d'Estreville, fils aîné et heritier de noble homme Jean de Bonsens et de demoiselle Françoise Le Neveu sa veuve, acordé le 22^e d'avril 1595 avec demoiselle Marie du Tot, fille de noble homme Pierre du Tot, seigneur de Gonfreville, d'Auzerville et de Saint Maclou, et de demoiselle Anne de Pardieu ; ce contract passé devant Le Goi, tabellion du siege de Godarville, vicomté de Montiviliers.

Aveu de la seigneurie des Espinais, assise dans la paroisse de Notre Dame d'Escaquelon, et mouvante pour un 8^e de fief de hautber de la chatellenie de Montfort, donné au Roi comme chatelain de Montfort, le 14^e de decembre 1611 par Claude de Bonsens, ecuyer, cet acte reçu par la Chambre des comptes de Rouen, et signé de Genouville.

V^e degré – 4^e ayeul et ayeule. Jean de Bonsens, seigneur du Romois, Françoise Le Neveu, sa femme, 1570.

Contract de mariage de noble homme Jean de Bonsens, sieur du Romois, fils aîné et heritier de noble homme de Jean de Bonsens, et de demoiselle Marguerite Fortin sa veuve, acordé sous seings privés le 22^e de juin 1570 avec demoiselle Françoise Le Neveu, fille aînée de noble homme

Guillaume Le Neveu sieur de Trouville, du Jarrier, de Lessart, de Courci, et du Val du Tremblai, et de demoiselle Anne Mustel.

[f^o 162 recto] Partage des biens de Jean de Bonsens, vivant ecuyer sieur de la sergenterie noble du Romois fait le 4^e de janvier 1571 entre noble homme Jean de Bonsens, son fils aîné, Pierre de Bonsens son frere, ecuyers, et de demoiselle Marguerite Fortin leur mere ; cet acte reçu par du Mont, tabellion au siege du Pontaudemer, et de Quillebeuf.

VI^e degré – 5^e ayeul, et ayeule. Jean de Bonsens, seigneur de la sergenterie noble du Romois, Marguerite Fortin, sa femme, 1543.

Contract de mariage de noble homme Jean de Bonsens, fils aîné de noble homme Pierre de Bonsens, sieur du Romois, acordé le 4^e de fevrier 1543 avec demoiselle Marguerite Fortin, fille de Julien Fortin, ecuyer sieur du Mesnil, et de demoiselle Marie Aubevei ; ce contract passé devant Restaut, lieutenant du bailli de Rouen, au vicomté de Pontaudemer.

Testament de noble homme Jean de Bonsens, sergent hérédital de la sergenterie du Romois dans la paroisse d'Estreville, fait le 21^e de fevrier 1562 par lequel il met les enfans qu'il avoit, sous le gouvernement de demoiselle Marguerite Fortin leur mere ; cet acte reçu par Salmon, tabellion au Bourg Achard, vicomté du Pontaudemer.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller [f^o 162 verso] du Roi, genealogiste de sa Maison, juge general des armes et des blazons, et garde de l'Armorial general de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi que demoiselle Marie de Bonsens de Courci des Espinais a la noblesse nécessaire pour etre reçue dans la communauté des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison royale de S^t Louis, fondée à S^t Cir, dans le parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Issy les Paris le lundi septiesme jour de novembre de l'an mile sept cent sept. (Signé) d'Hozier.